

**COMPTE-RENDU DÉFINITIF  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

Le mardi 22 juillet 2020 à 20h00, les membres du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 16 septembre, et le vendredi 18 septembre 2020 pour un ordre du jour complémentaire, par le Maire du 19<sup>e</sup> arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, MM. BECHIEAU, BITTAN, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, MM. GILLET, GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, Le GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, ROUXEL, SERFATI, Mme SOUMARE, M. THEBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. LOUREIRO à Mme TOUBIANA

Absent-e-s excusé-e-s :

NÉANT

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

### **1. D192020019 Désignation secrétaire de séance du 22 septembre 2020**

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

### **2. D192020020 Adoption de la procédure d'urgence**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

### **3. D192020039 Adoption du compte rendu du 21 juillet 2020**

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

### **4. Communication du Maire relative à la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI, Mme TOUBIANA, Mme NAGET

Mme MERZI présente la communication orale sur la rentrée scolaire, un document écrit plus complet sera distribué en cours de séance.

Le mois de septembre est l'occasion de présenter les premiers éléments de la rentrée scolaire, très particulière cette année. La période du confinement, puis la rentrée progressive des élèves entre les mois de mai et juillet derniers, ont été un enjeu fondamental pour permettre aux élèves de retrouver le chemin de l'école, accueillir tous les enfants avec les précautions nécessaires. L'autre enjeu, relevant de la responsabilité collective, a été de pouvoir accompagner tous les élèves, notamment ceux qui ont subi un éloignement éducatif important, de les remettre dans un cadre pédagogique.

Concernant les effectifs.

Aujourd'hui, il y a environ 12 500 élèves scolarisés.

Les résultats de l'enquête légère précisent que les effectifs des 74 écoles de l'arrondissement sont stables, et même en légère progression par rapport à la rentrée 2019.

Ces effectifs du premier degré s'inscrivent alors que la démographie parisienne scolaire est en diminution.

Dans les collèges du 19ème arrondissement, on compte environ 5 000 élèves.

Ces chiffres sont certes issus de l'enquête légère, mais une conclusion partielle est possible : la vitalité des écoles publiques du 19ème démontre la confiance accordée par les familles et nos élèves.

À cette occasion, les équipes de la communauté éducative, les personnels des écoles, de l'Éducation Nationale, de la CASP, de la Caisse des Écoles, de l'Espace Famille, la médecine scolaire, les PVP, les élèves et parents sont salués et remerciés.

Concernant la situation sanitaire, les équipes de la Ville, de l'Éducation Nationale et la Caisse des Écoles ont mis en place l'application stricte du protocole en matière d'hygiène et de sécurité des personnes. Le détail des procédures mises en place se trouve dans la communication qui vous a été déposée sur table.

En complément de ces applications strictes du protocole, la Mairie a également priorisé, avec la CASPE et la Caisse des Écoles, les missions de sécurisation et hygiène des écoles de tous nos agents.

Cependant, malgré toutes les mesures rigoureuses mises en place, le virus continue de circuler. Et toutes ces mesures ne suffisent pas toujours, dans et en dehors des écoles, à écarter tout risque pour le personnel et les élèves.

Pour pallier aux absences des personnels de la Ville, un plan de recrutement a été mis en place, pour permettre, d'obtenir un personnel renfort destiné à assurer les remplacements.

Nous avons également, dans le cas où cela s'avère nécessaire, notamment sur les prestations de ménage et de désinfection, fait appel à une prestation extérieure de ménage.

Concernant la période estivale, selon l'objectif fixé à la fin de la période scolaire, chaque jour, environ 2 000 enfants ont été accueillis dans les centres de loisirs durant la période de juillet, et 1 500 enfants en août.

Avec deux spécificités cet été :

- un Centre de Ressources Petite Enfance, installé dans l'école maternelle Jean Menans pour accueillir les enfants de moins de trois ans ;
- la reconduite du dispositif « Tous au collège, c'est les vacances ! », qui avait connu vif succès, accueillant cette année les adolescents au collège Edgar Varèse.

En parallèle, avec la Caisse des Écoles, le catalogue de séjours de vacances a été étoffé, avec des lieux variés et des thématiques originales et ce sont cet été près de 300 enfants et adolescents ont pu bénéficier cet été d'une série d'activités variées.

En parallèle, et parce que notre mission demeure celle d'assurer l'accueil des élèves et des équipes dans ces conditions optimales d'apprentissage, une programmation ambitieuse de travaux a été établie (n'ayant pu se tenir au moment des vacances de Pâques).

Cet été, 35 des 74 écoles, et 12 des 13 collèges du 19ème ont ainsi bénéficié d'investissements de petits, moyens et gros travaux : 7,3 millions d'euros dans les écoles, et 4,5 millions d'euros dans les collèges.

Parmi les écoles, et après l'incendie survenu en décembre dernier, l'intégralité des élèves de la maternelle Cité Lepage ont ainsi pu faire leur retour à l'école. Les chantiers ont pu être finis également au collège Claude Chappe, un dossier suivi pendant quelques années avec ma collègue Andréa Fuchs.

La première étape de la cour Oasis FEDER a été lancée cet été à l'école maternelle du 22 rue Tandou, les élus sont d'ailleurs invités à découvrir le travail réalisé.

Beaucoup d'autres travaux de modernisation, de chauffage, sur le bâti également ont été réalisés, le plan de rénovation des sanitaires s'est poursuivi sur plusieurs écoles ainsi que celui des réfectoires : objectifs fixés sur un certain nombre d'écoles. Le ravalement de façades, les travaux de cour lancés l'été dernier ont été aussi réalisés ou finalisés.

Les équipes de la SLA ont été mobilisées et présentes jusqu'à la veille de la rentrée sur les chantiers des écoles, elles sont à cette occasion remerciées.

La nouveauté de la rentrée scolaire, enjeu fixé durant l'ancienne mandature, est la volonté que tous les élèves et leurs familles puissent se rendre à l'école dans un espace public apaisé, sécurisé, en respirant un air pur.

Avec Halima JEMNI, un vaste travail a été mené au cours de la dernière mandature pour initier une campagne de transformation de l'espace public aux abords des établissements scolaires, intitulé « La rue aux écoles ». Créations et transformations de zones d'apaisement de la circulation, aux arrivées et départs des élèves, ont ainsi été mises en place sur plusieurs abords des écoles : le secteur Tandou/ Pierre Girard, ainsi que la piétonisation des abords des écoles de la rue de Thionville, devant l'école Sadi Lecointe, l'école cité Lepage, et grâce aux investissements locaux.

Avec l'aide d'Adjy Ahoudian et Nicolas NORDMAN, l'évaluation des points écoles a été redéployée pour compléter la sécurité des élèves aux abords des écoles.

Avec Séverine GUY enfin, le développement d'espaces sans tabac aux abords des écoles se poursuit.

Concernant la restauration scolaire, notre ambition d'améliorer les 14 000 repas servis par jour (écoles et collèges) demeure une priorité. Cet objectif passe par des produits bio, les deux repas végétariens hebdomadaires, le goûter dans les écoles élémentaires volontaires, la fin du plastique et la généralisation des barquettes biosourcées, une forte mobilisation dans les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, des ateliers de collecte et tri des déchets aussi.

Cette rentrée ouvre également le travail de décentralisation de la fabrication des repas, vers plus de liaisons chaudes. L'objectif de la mandature sera de proposer, étape par étape, une cuisine du jour et un chef cuisinier dans chaque école.

Néanmoins, certains points de vigilance demeurent pour cette rentrée : les conditions d'accueil, le taux d'encadrement, la qualité des apprentissages, de tous les élèves et dans toutes les écoles. La période récente a mis en exergue une importante fracture numérique et d'accès aux outils pédagogiques au sein de nombreuses familles. Ce travail sera à mener à travers du développement du dispositif Paris Classe Numérique, par exemple.

Les dédoublements supplémentaires sur les grandes sections de maternelles en REP représentent un autre point de vigilance. C'est une réelle plus-value pédagogique, mais qui ne peut se faire à moyens constants, c'est-à-dire sans nouveaux postes d'enseignants créés au risque d'alourdir les effectifs dans les autres niveaux des écoles hors REP.

L'inclusion scolaire, notamment celle des élèves en situation de handicap et à besoin spécifiques, est aussi un point d'attention important. Le récent transfert des responsabilités du rectorat vers les collèges, avec la gestion des AESH, doit être une priorité.

Certains collèges ont vu par ailleurs leurs DHG (Dotations Horaires Globales) réduites, au risque de remettre en cause la richesse de leur offre éducative (dédoublement ou options proposées). Ce travail d'accompagnement de l'attractivité de nos établissements devra également être une de nos priorités.

Enfin, comment ne pas évoquer dans ce point sur la rentrée scolaire les multiples alertes sur les dysfonctionnements des affectations au collège et lycée qui nous ont été relayées. En cette rentrée, beaucoup n'ont pas pu faire leur rentrée des classes. Toutes les situations qui nous ont été signalées ont été accompagnées.

Quelques mots pour conclure sur l'ambition portée défendue pour l'école publique.

Il s'agit avant tout d'une méthode, qui doit mobiliser tous les acteurs. Elle passe par une revalorisation de l'école de la République, avec comme point central la lutte contre la ségrégation et l'évitement scolaire.

À Paris, l'École reste encore trop marquée par la ségrégation sociale, or la mixité scolaire est le fondement de l'école de la République.

Dans ce cadre, après l'école Cheminets, le collège Méliès, le groupe 132 Aubervilliers, l'opération « Tous mobilisés » sera reconduite.

Cette opération met tous les acteurs de la communauté éducative autour de la table, pour travailler à un programme et accompagner les écoles. Cette troisième édition concerne les trois écoles de la rue Colette Magny, sur lesquelles les équipes ont déjà commencé à travailler.

Tous les leviers possibles devront être activés pour accompagner les élèves, renforcer les écoles fragiles, moduler les dotations aux écoles et aux collèges, sans jamais écarter les enjeux sociaux, liés à la sectorisation.

La question des passerelles est aussi une ambition portée : les passerelles crèche - école, école-collège seront renforcées. À l'image du forum « En route pour l'école maternelle », c'est un moment important de valorisation de l'école pour inciter les familles à y inscrire leurs enfants. L'événement sera ainsi poursuivi avec les nouveaux collègues chargés la petite enfance.

La question de l'orientation et des stages de 3ème fait également partie de notre ambition. Pour les collégiens, cela représente encore trop souvent une difficulté alors que c'est leur première confrontation au monde professionnel.

Encore trop souvent, malheureusement, cette première expérience souvent vécue comme une forme de discrimination, en raison du nom, de l'adresse, du manque de réseau aussi .... Avec

Andréa FUCHS, chargée de la lutte contre les discriminations, depuis 2018, le travail est mené. Un guide des stages à destination des élèves de 3ème a été élaboré avec l'APSV et de nombreux partenaires, une charte est signée et reconduite prochainement avec quarante entreprises partenaires. Pour information, l'année dernière, 1 000 élèves du 19ème ont pu ainsi décrocher leur stage.

Enfin, une attention particulière restera évidemment portée aux conditions d'accueil et d'apprentissage de tous les élèves de l'arrondissement. Encore cette année, tous les budgets nécessaires et alloués seront utilisés pour leur entretien, leur rénovation.

Avec le Maire François DAGNAUD, la Mairie compte sur ses élus pour la représenter dans chacun des conseils d'école et d'administration des collèges.

**M. DAGNAUD** remercie Yasmina MERZI de cette communication complète et de son engagement. Ce soutien constant est apprécié par la communauté scolaire, les enseignants, directeurs d'écoles. Le débat est ouvert pour celles et ceux qui souhaitent participer à cette communication relative à la rentrée scolaire.

## **5. Communication du Maire relative à la situation sanitaire dans le 19e arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY

Mme GUY présente la communication. La rentrée a été marquée par la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire dans les écoles, évoluant au fil de la situation sanitaire. Les premières semaines de la rentrée ont été touchées par l'apparition de cas COVID confirmés parmi les enfants et les personnels, malgré les mesures prises avec sérieux par l'ensemble des équipes éducatives, saluées ici pour leur engagement durant cette période difficile. La survenance des cas positifs a mené tout d'abord à un important travail d'identification des cas contact par les médecins scolaires et directions d'établissements, et la fermeture d'une douzaine de classes pour quatorzaine puis septaine. Suite aux dernières instructions de l'ARS, les enfants des maternelles ou écoles élémentaires sont considérés désormais comme peu susceptibles de développer une forme grave du virus, et présentant un risque faible d'être vecteurs de transmission du virus aux autres enfants et aux adultes. Par conséquent, dans le premier degré, les conditions de fermeture de classes et d'éviction des enfants ayant fréquenté la même activité périscolaire sont allégées. Si un ou deux enfants du même groupe sont déclarés positifs, les autres enfants ne sont plus recensés en tant que cas contact à risque et mis en septaine. De même, lorsque les adultes ont correctement porté leur masque en présence des enfants, ils ne sont plus considérés comme contact à risque. Ce n'est que lorsque trois enfants ou plus, qui ne sont pas d'une même fratrie, sont déclarés positifs à la COVID que les autres adultes et enfants du groupe sont considérés comme contact à risque, et doivent être isolés.

Au collège où les enfants et adultes portent un masque, les règles ne changent pas : le port du masque protège de la contamination et d'une éventuelle éviction.

L'assouplissement des consignes en matière d'éviction ne signifie pas pour autant un relâchement des efforts des équipes pour les mesures barrière. La DASCO continue de mettre tout en œuvre pour assurer aux agents une protection maximale contre le virus, par un approvisionnement continu en masques et gel hydroalcoolique, et l'application du protocole de nettoyage strict. Le port du masque reste obligatoire en toutes circonstances, tout au long de la journée.

La pause du déjeuner, où le masque peut être retiré, doit faire l'objet d'une vigilance particulière pour le respect de la distanciation, et éviter les contaminations entre adultes.

L'assouplissement actuel du protocole sanitaire dans les écoles ne doit pas cacher l'aggravation de la situation globale. Le taux d'incidence global de la maladie est important à Paris, et augmente régulièrement. Des indicateurs précoces sont identifiés. Les appels à SOS Médecin atteignent 11%, le taux de passage aux urgences pour suspicion COVID augmente, et le taux d'occupation la semaine dernière de patients COVID en réanimation était de 21,26%. L'épidémie semble bien reprendre sa propagation. La Ville et la Mairie du 19<sup>ème</sup>, aux côtés de l'ARS Île-de-France, sont engagées dans opérations de dépistage grand public massif, depuis le printemps dernier. Il s'agit de contribuer à une meilleure maîtrise de l'épidémie par une hausse de la capacité de dépistage, et d'offrir à tous des dépistages sans rendez-vous. Dans le 19<sup>ème</sup>, quatre laboratoires itinérants se sont tenus jusqu'en juillet, puis un laboratoire au village Santé de Paris Plage, sur le bassin de la Villette jusqu'au 30 août. Le relais a été pris depuis par un laboratoire fixe sur le parvis de la Mairie, jusqu'à fin septembre. Deux autres laboratoires fixes ont ouvert depuis le 31 août à Paris (dans le 3<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arr.) et trois nouveaux ouvrent cette semaine (dans le 13<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arr.). Le laboratoire du 19<sup>ème</sup>, sur le parvis, a testé près de 8 000 personnes entre le 31 août et 19 septembre. À l'échelle parisienne, 31 000 tests ont été réalisés. Ces sites de dépistage ont dû s'adapter aux laboratoires vite saturés dans leur capacité de traitement des résultats. Des files prioritaires ont dû malgré tout être mises en place pour de meilleurs délais de réponse.

La Mairie travaille à la pérennisation de ce dispositif, en appui d'un appel d'offre de l'ARS d'Île-de-France, jusqu'à la fin 2020 probablement. L'objectif est de garantir des délais efficaces, et un lieu couvert à l'approche de l'hiver. L'utilisation des nouveaux tests homologués (salivaires, antigéniques) est en cours d'étude. La Mairie reste mobilisée avec les services de la DASES au service de la santé des Parisien.ne.s, dans un dialogue permanent avec l'État et l'ARS.

**M. DAGNAUD** salue les équipes qui se mobilisent depuis fin août pour tenir le centre de dépistage, qui rencontre un vif succès. Selon les journées, de 400 à 900 personnes sont dépistées. Les agents de la Mairie impliqués dans l'organisation et l'accueil des personnes testées sont remerciés, ainsi que la DASES, l'ARS, la médecine de ville, les pompiers de l'arrondissement participant au travail de prélèvement depuis peu. Le dépistage massif est la condition *sine qua non* pour limiter la propagation du virus, et identifier le plus en amont possible les cas contaminants. Ces acteurs locaux font de leur mieux pour faire face à la situation.

## **6. Communication du Maire relative à la création d'un observatoire citoyen de la toxicomanie**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. SERFATI, M. MADEC, M. NORDMAN, M. PILARZT, Mme FLOCH

**M. DAGNAUD** rappelle que la situation liée à l'usage du crack continue de peser sur les habitants de l'arrondissement. Ils sont en souffrance et doivent être assurés de l'engagement, de la vigilance et la mobilisation de la Mairie, pour avancer et trouver des solutions et débouchés à une situation très lourde. L'équipe municipale est consciente de sa gravité. La Maire de Paris et son équipe sont également très mobilisées.

Pour rappel, un vœu a été adopté lors de la séance du mois de juillet dernier, posant trois priorités à court terme :

1. L'intervention nécessaire pour mettre fin au squat du tunnel SCNF à Rosa Parks. L'opération a été exécutée par la préfecture de police. Cet élément du vœu a été entendu, suivi de faits. L'évacuation était indispensable, quelles qu'en soient les limites, les habitants ont souffert de la situation et de son impact sur l'espace public, notamment au jardin Cesaria Evora. Cette évacuation a été reçue avec satisfaction et soulagement par les habitants du quartier. Il est toutefois regrettable que les dispositifs

d'accompagnement, insuffisants, aient généré de nouveaux effets reports sur des sites où l'on compte déjà des toxicomanes et consommateurs de crack. Cette fâcheuse conséquence ne remet pas en cause l'urgence de procéder à l'évacuation, les personnes occupant le tunnel étaient aussi en danger. La Mairie a veillé à ce que la SNCF sécurise ce tronçon.

2. Obtenir un bilan d'étape du plan crack, souscrit par la préfecture de Région, la préfecture de police, la Justice, l'ARS, la Ville de Paris, les acteurs de la prévention et réduction des risques, et les mairies d'arrondissements concernés, dont le 19<sup>ème</sup>. Ce bilan d'étape est indispensable, et doit être partagé, co-construit, pour mesurer les succès, mais aussi identifier les faiblesses ou les limites. Il s'agit d'imaginer de nouvelles solutions, toutes n'ont pas encore porté leurs fruits. Il faut continuer de porter l'urgence, la nécessité de déployer les moyens utiles sur tous les niveaux d'intervention. La demande a été renouvelée officiellement au préfet de Région par un courrier. Il faut une réunion du comité du suivi du plan crack, pour ce bilan d'étape partagé. Il faut trouver la façon d'y associer les habitants du 19<sup>ème</sup>, comme ceux des 10<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements, confrontés à des situations similaires. Il est nécessaire de trouver des espaces pour que les citoyens puissent comprendre, participer, peser sur politiques publiques et les ajuster. C'est l'objet de cet observatoire citoyen dont la mise en place est actée aujourd'hui.
3. L'observatoire citoyen sera constitué d'un collège de onze représentants de collectifs de riverains ou commerçants. Certains sont présents dans la salle et mobilisés dans une démarche constructive. Il faut y associer des représentants des habitants, témoins de la situation. La formation d'un panel de 22 habitants, tirés au sort sur les listes électorales des bureaux de vote des secteurs les plus touchés (Secrétan, Stalingrad, Rosa Parks, etc.) a donc été souhaitée. Il semble utile et nécessaire d'ajouter à ce panel un collège d'élus, pour assurer le lien avec la Mairie et représenter la diversité politique, majorité et opposition confondues. Une fois constitué, l'observatoire citoyen aura plusieurs missions :
  - l'observatoire doit pouvoir participer au bilan du plan Crack, avec les signataires et partenaires. Le travail ne peut se faire en circuit fermé. L'enjeu est démocratique ;
  - faciliter la circulation des informations. Les dispositifs mis en place, l'organisation des pouvoirs publics sont méconnus. L'expertise citoyenne peut enrichir la palette des politiques publiques et les actions menées ;
  - auditionner les professionnels de la lutte contre les trafics et experts de la réduction des risques et du soin, pour co-construire des réponses plus efficaces. Il faut être lucide sur les quelques succès obtenus et leurs limites. Il est nécessaire de déployer tous les leviers pour assainir durablement la situation.

La démagogie n'a pas sa place dans ce débat, il faut admettre que la situation ne peut disparaître en « deux temps, trois mouvements ». Il ne faut pas pour autant se résigner. En conclusion, il serait judicieux que cet observatoire citoyen soit piloté par une personne qualifiée indépendante, avec une capacité d'empathie, une ouverture d'esprit, et une vision large du problème.

Dans la volonté de poser les jalons de cette initiative, il est demandé au directeur général des services de procéder au tirage au sort des habitants dès cette semaine, devant témoin pour garantir la transparence de la démarche. Les habitants attendent des élus qu'ils s'engagent à leurs côtés, et soient capables de défricher des terrains nouveaux si ceux déjà empruntés ne suffisent pas.

**M. DAGNAUD** réagit aux interventions précédentes. Au-delà des critiques, la volonté de participer à la recherche de réponses aux difficultés est saluée.

Le propos suivant répond à M. SERFATI. Ses critiques ont bien été entendues, mais ce sont surtout ses omissions qui résonnent. Aucun mot sur le traumatisme de la suppression de 13 000 policiers entre 2007 et 2012, dont les effets négatifs sont perceptibles aujourd'hui. L'opposition dit avoir une position différente sur le sujet, mais ne formule aucune proposition réelle. Imaginer qu'une police municipale armée, puisque c'est le débat qui oppose, réglerait les scènes de toxicomanie dans l'espace public, est une chimère.

**M. SERFATI** intervient pour apporter une contradiction. L'idée, suivie avec attention, d'un observatoire dit « citoyen » n'est pas nouvelle, et ne semble pas porter ses fruits. Malheureusement, le 19<sup>ème</sup> se caractérise par un taux de délinquance élevé. Le problème des stupéfiants s'inscrit dans une problématique plus étendue de sécurité. Les plaintes et griefs des administrés continuent au sujet de ces trafics incessants, qui dénaturent l'image de l'arrondissement. Il était aussi attendu un mot du Maire sur les graves violences à caractère antisémite. Il faut, dans le cadre de cette réflexion sur les stupéfiants, un propos plus large sur la sécurité. Même si les devoirs de police relèvent d'autres autorités, lors de la campagne municipale, la sécurité a été considérée par le groupe Les Républicains comme la problématique première de la Ville de Paris, et du 19<sup>ème</sup> en particulier. La Maire de Paris a été interrogée sur la police municipale : cette police est bien à l'ordre du jour pour apporter des réponses plus pertinentes. Le groupe de M. SERFATI considère qu'il existe des réponses, mais sa position est fondamentalement différente de celle de la majorité. L'observatoire citoyen n'est pas la seule solution adaptée, il n'est pas possible de s'en contenter. Si la réflexion amorcée est importante, ce problème a besoin de réponses concrètes pour une vie en toute sécurité dans le 19<sup>ème</sup>.

**M. MADEC** précise que l'usage du crack est historiquement ancré dans certains secteurs de l'arrondissement. Ce problème a toujours été considéré par les élus, et n'a pas disparu en fonction des interventions policières. Il faut aussi rappeler que la responsabilité du maintien de l'ordre est une obligation régaliennne du gouvernement, non la responsabilité des élus d'arrondissement ou de la Mairie de Paris. L'intervention sera efficace en changeant les politiques. L'observatoire citoyen est une première approche, issue d'un travail en profondeur avec les habitants des secteurs touchés. Le maire François DAGNAUD et son équipe ont proposé des structures d'accueil au niveau de la Métropole, un suivi psychologique des toxicomanes, des solutions qui s'inscrivent dans le plan crack. La Mairie de Paris s'est engagée à hauteur d'un certain budget. La politique doit être placée sous la houlette du préfet de Région, avec l'ARS et le préfet de police. La conjugaison de ces actions doit être efficiente. Exhorter à une résolution magique du problème est un leurre, malhonnête. Une bonne compréhension du fléau permet la réussite du projet.

**M. NORDMAN** salue la rapidité, suite au vœu adopté fin juillet devant l'urgence de la situation, de cette mise en place du panel citoyen, qui permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. L'opposition n'est pas convaincue par l'observatoire citoyen, dit avoir d'autres réponses : la majorité est curieuse de les entendre. Les contradicteurs spéculent sur une meilleure solution, cependant ils ne formulent aucune réponse au problème. L'honnêteté vis-à-vis des concitoyens impose de dire que les problèmes sont complexes, ils ne nécessitent pas de phrases à l'emporte-pièce. Au contraire, ils requièrent une mobilisation collective pour apporter des réponses. Il faut une mobilisation policière pour assurer la tranquillité, notamment à Stalingrad. Une présence maintenue est nécessaire, car cette pression policière permet de démanteler les trafics et affaiblir les dealers.

Il faut ensuite des mesures pour prendre en charge, sur le plan sanitaire, médical et psychologique, les personnes dépendantes au crack, une drogue très addictive, qui mène à une dégradation physique et un déclassement social rapide.

Le dernier sujet concerne la police municipale. La présidente du groupe Les Républicains au Conseil de Paris a formulé le matin même des approximations, des erreurs qui doivent être

corrigées. Le projet de créer à Paris pour la première fois une police municipale est important. L'objectif est d'avoir une police de proximité, qui lutte contre les incivilités, et non une police qui se substituerait au rôle décisif et majeur de la police nationale. Cette police municipale a vocation à agir en complémentarité, afin que la police nationale se reconcentre sur ses compétences premières : la lutte contre criminalité et la délinquance.

Il est facile d'être péremptoire, de prétendre avoir des solutions sans avoir de responsabilités. Il faut avancer de concert avec les acteurs concernés, de manière concrète.

**M. PILARTZ** prend la parole au nom des élus Écologistes et Citoyens, qui soutiennent la création d'un observatoire citoyen, initiative votée par le vœu du dernier Conseil d'arrondissement. L'association et la concertation des habitants dans l'élaboration des politiques publiques a toujours été une matrice de l'écologie politique. Trouver des solutions durables est une priorité pour les élus mandatés. À cet égard, l'observatoire apportera une valeur ajoutée non négligeable. Il permettra de réunir l'ensemble des acteurs du quartier et des partenaires du plan crack, et, d'autre part, de formaliser un panel global de propositions aux problématiques de sécurité, de prise en charge sanitaire et sociale, d'urbanisme (rénovation de la place Stalingrad). Ces propositions émaneront directement du territoire, au plus proche de ses besoins. Un travail similaire a été mené en 2003, sous l'égide du maire Roger MADEC. Un panel citoyen avait été créé, la gestion du panel confiée à une sociologue spécialiste des questions de toxicomanie, son expertise du sujet avait permis de créer un réel lieu d'échanges et d'élaboration politique. En suivant cet exemple, les élus écologistes pensent que, pour assurer le succès de l'observatoire, la coordination devra être confiée à une personne choisie avec soin, pour son expertise et sa compétence. Cet observatoire doit certifier trois grandes priorités :

1. informer les résidents dans l'incompréhension. Les problématiques sont quotidiennes et connues des services de police, ils ne comprennent par leur persistance. Il faut un profond travail d'information, enrichir la réflexion collective ;
2. évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du plan crack. Le problème perdure à Stalingrad, Rosa Parks ou au jardin d'Éole, malgré les moyens alloués ;
3. faire émerger des solutions concrètes. L'observatoire citoyen n'est pas une fin en soi, mais les prémisses d'une politique publique basée sur la concertation. Il faut prendre l'engagement de porter les recommandations issues de cette démarche de démocratie participative. Les propositions doivent être sans tabou, notamment au sujet de la création d'espaces médicalisés de consommation et de repos. Par humanité vis-à-vis de personnes vulnérables, il faut réunir les efforts et trouver collectivement des solutions durables.

**Mme TOUBIANA** intervient. **M. NORDMAN** a mis en cause la présidente du groupe LR pour une raison qui n'est pas comprise, des précisions sont demandées. Madame Toubiana regrette que des précisions ne soient pas apportées.

**M. SERFATI** répond à **M. NORDMAN** que son propos précédent n'était pas de dénoncer le concept d'un observatoire dit « citoyen », mais de constater les positions idéologiques différentes. Il ne s'agit pas là de contestation spéculative. Le groupe s'est exprimé dans la presse, favorable, à l'image d'autres communes aux problématiques similaires, comme Marseille, à une police municipale armée. Sans avoir de responsabilités, l'opposition peut faire des propositions et attend des actes responsables des élus chargés du sujet. Le concept de l'observatoire n'est pas vu d'un mauvais œil, mais il est insuffisant. Ce sera toutefois un plaisir d'y participer si l'occasion est donnée, le groupe de **M. SERFATI** étant conscient de la difficulté, et aidera la

majorité à réfléchir. Mais d'un point de vue idéologique, le groupe ne partage pas les mêmes solutions.

Mme FLOCH s'exprime à son tour, et dénonce la situation des plus précaires qui s'est fortement dégradée à la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. La visibilité des personnes en errance s'est accrue, et le clivage de plus en plus fort.

M. DAGNAUD réagit aux interventions précédentes. Au-delà des critiques, la volonté de tous de participer à la recherche de réponses aux difficultés est saluée.

Le propos suivant répond à M. SERFATI. Ses critiques ont bien été entendues, mais ce sont surtout ses omissions qui résonnent. Aucun mot sur le traumatisme de la suppression de 13 000 policiers entre 2007 et 2012, dont les effets négatifs sont perceptibles aujourd'hui. L'opposition dit avoir une position différente sur le sujet, mais ne formule aucune proposition réelle. Imaginer qu'une police municipale armée, puisque c'est le débat qui oppose, réglerait les scènes de toxicomanie dans l'espace public, est une chimère. La majorité accueillera les contre-propositions, absentes pour le moment, quand celles-ci seront développées.

Le travail engagé repose sur tous les piliers. L'action de la police est indispensable pour démanteler les trafics. La présence de consommateurs signifie la présence de vendeurs, et inversement. Des remerciements sont adressés aux services de police, aux commissariats, la préfecture qui font un travail indiscutable. Le préfet LALLEMENT a envoyé un courrier sur les opérations conclues. Si beaucoup a été fait, il reste encore à faire, les dealers continuent leurs activités sur les secteurs touchés. Les habitants restent apeurés, il subsiste un manque d'efficacité dans le déploiement des moyens. L'accompagnement sanitaire et social demeure une nécessité. L'idée portée par la Mairie du 19<sup>ème</sup> est de développer un réseau métropolitain. Il n'est pas question d'avoir un unique lieu à Stalingrad concentrant l'écosystème de la toxicomanie. Un réseau de plusieurs lieux d'accueil, de jour et de nuit, recevant sans tabou ni a priori, serait plus intelligent. L'urgence est de sortir de l'espace public ces personnes en errance et en détresse, de libérer les rues de cette pression croissante. Il faut avancer sur ce terrain, sans éluder les limites. À titre d'exemple, la préfecture de police a organisé une opération de contrôle au jardin d'Éole. La plupart des consommateurs de crack contrôlés étaient logés ou hébergés, cependant ils restent des consommateurs, dans l'addiction et la dépendance. Il n'y a pas de solutions simples, mais des solutions existent, ou sont à inventer. C'est l'objet de l'observatoire citoyen, un outil qui parie sur l'expertise citoyenne et l'intelligence collective pour défricher de nouveaux chemins. Il faut que chacun des partenaires aille au bout de ses possibilités.

#### **7. V192020036 Vœu relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées, déposé par le Groupe Communiste et Citoyen.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH, Mme MERZI, Mme NAGET, M. ROUXEL Mme TOUBIANA

Mme NAGET présente le vœu des élus Communistes et Citoyens.

Avant toute chose, le groupe adresse ses vœux de bon rétablissement aux trois lycéens blessés dans l'affaissement d'un escalier au lycée Saint-Lambert. Il est demandé à la Région de faire la lumière sur cette histoire. Les professeurs avaient interpellé au sujet des malfaçons de ce bâtiment ; le Conseil régional et Mme PECRESSE, le rectorat sont restés sourds à ces alertes.

Le vœu proposé est relatif aux problèmes d'affectation dans les collèges et lycées parisiens. En effet, le jour de la rentrée scolaire, plusieurs centaines d'élèves de 2<sup>nde</sup> ne savaient pas où poursuivre leur scolarité. L'entrée en 2<sup>nde</sup> est un moment important, et l'année écoulée n'a pas permis de faire la passerelle. Le flou entretenu par l'Éducation Nationale a créé l'angoisse pour

260 familles parisiennes ne sachant où aller le 1<sup>er</sup> septembre. C'est inadmissible, et ce sont les élèves les plus en difficulté qui pâtissent d'une double défaillance : l'algorithme Affelnet et le manque de place dans les établissements scolaires. Ces manquements encouragent la logique de ségrégation scolaire combattue, et entretiennent la stigmatisation de certains collèges et lycées. Or, la FCPE avait alerté dès le mois de juin de la situation. Le groupe demande donc que le rectorat soit interpellé sur la nécessité de créer des nouveaux postes d'enseignants dans les collèges et lycées du 19<sup>ème</sup> pour mieux accompagner les familles. Il est aussi demandé qu'une nouvelle procédure d'affectation des élèves soit mise en place afin de créer de la mixité scolaire.

**Mme TOUBIANA** souhaite exprimer la solidarité de son groupe avec les trois lycéens blessés lors de l'effondrement de la passerelle au lycée Saint-Lambert. Leur état n'inspire pas d'inquiétude, heureusement. Toutefois, cet escalier n'avait pas fait l'objet de réserves lors de la réception des travaux. La Région et le rectorat attendent le passage d'une commission de sécurité, il faut donc attendre les résultats de l'enquête et éviter les polémiques inutiles.

Mme TOUBIANA déplore ne pas avoir eu le temps nécessaire pour étudier les contre-vœux.

**Mme FERAY** prend la parole au nom du groupe Écologiste de Paris.

Tout d'abord, le groupe souhaite exprimer son respect et sa considération à l'ensemble du personnel de l'Éducation Nationale, les professeurs, agents d'entretien, personnels de la Caisse des Écoles, les responsables éducatifs. Tous et toutes ont fait preuve d'une implication et d'une adaptation sans faille, au service de la continuité pédagogique. Une cinquantaine de tests ont entraîné des fermetures sur Paris, le 19<sup>ème</sup> arrondissement est l'un des plus touchés. Plus de 1 000 élèves sont dans l'incapacité d'aller à l'école pour un minimum d'une semaine. La lecture de ces chiffres rappelle l'importance de l'éducation et de l'école, comme lieu d'apprentissage, mais aussi vecteur d'intégration sociale et de réduction des inégalités. En cette période de crise sanitaire, le rôle de l'école dans la réduction des inégalités sociales et l'égalité des chances est plus important que jamais. Durant le confinement, il a pu être constaté à quel point les inégalités se sont accrues, malgré les moyens mis en œuvre et les bonnes volontés des enseignants. Le 19<sup>ème</sup> arrondissement, un des plus populaires, est particulièrement impacté.

Les difficultés de la rentrée sont mesurées, comme la complexité à appliquer tous les gestes barrière et la distanciation physique dans les écoles. Malgré tout, le groupe écologiste tient à rappeler qu'il est primordial que les élèves de l'arrondissement puissent continuer à fréquenter les établissements scolaires, avec les précautions nécessaires. Pour cela, les protocoles établis doivent être plus clairs et précis, les parents et enseignants mieux informés, et formés, pour pouvoir les appliquer. Une information plus claire rassurerait la communauté éducative et les parents, démunis face aux fermetures de classe. S'il faut rester collectivement attentifs à limiter la progression du virus, le groupe Écologiste et Citoyen du 19<sup>ème</sup> restera vigilant quant aux seuils et indicateurs de fermeture de classes et d'écoles. Les protocoles gouvernementaux vont d'ailleurs dans ce sens. Une analyse précise et individuelle doit limiter la durée et la portée des fermetures, qui creusent les inégalités déjà courantes. Les solutions doivent se trouver au niveau local. La Ville de Paris a montré sa capacité de réaction et d'action depuis le début de l'épidémie. L'importance des centres de dépistage mis en place au bassin de la Villette ou sur le parvis de la Mairie prouve la primauté de l'initiative locale. Elle permettra aussi de réunir la communauté éducative pour travailler ensemble à des solutions limitant les effets de l'éloignement scolaire : équipements supplémentaires de protection, nouveaux locaux, renforcement de la médecine scolaire, dotations en matériel informatique. La situation peut être amenée à perdurer, il faut donc trouver ensemble des solutions pour que chaque élève dans l'incapacité d'aller à l'école puisse bénéficier d'un enseignement à distance de qualité, et éviter les ruptures dans le parcours pédagogique.

**M. ROUXEL** ajoute quelques mots pour remercier Mme MERZI de sa communication, invoquant le dédoublement pédagogique des petites classes. Il est rappelé à cet effet que 75% des écoles

primaires de l'arrondissement sont concernées par le dédoublement, un progrès dans les quartiers populaires à souligner, car il touche les écoles situées en REP (75% des écoles du 19<sup>ème</sup>). Le dédoublement des grandes sections n'est pas effectif partout, mais sa mise en place est en cours.

**Mme TOLEDANO** intervient au nom des élus Les Républicains. Nos écoliers, collégiens, lycéens vivent une rentrée particulière

Certes tout n'est pas idéal mais vos demandes sont, soit du ressort de la ville de Paris, soit de l'éducation nationale. Elles sont imprécises, peu claires et difficiles à mettre en œuvre concrètement.

En effet, les bibliothèques sont fermées en raison de la covid 19. Mettre à disposition d'autres locaux ne servirait qu'à déplacer le problème. De même, quels critères peuvent concrètement permettre l'évaluation des effets du confinement sur la santé des élèves ?

Enfin, concrètement comment mettre en place toutes ces demandes au niveau logistique, sécuritaire et financier... (Pour rappel le budget de l'éducation nationale est le 1<sup>er</sup> budget de l'état).

Même si nous sommes favorables à une seule mesure, à savoir la participation de la ville de Paris à l'équipement de masques transparents pour le personnel de Cp et Ce1, nous voterons contre ce vœu.

**Mme KERBOUA** prend également la parole au nom du groupe Les Républicains et répond au groupe Communiste et Citoyen. Il a été demandé par ceux-ci de nouveaux postes d'enseignants, de personnels accompagnants ; or, le projet de loi de finances 2021 doit déboucher sur la création de 4 000 postes supplémentaires d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap des premier et second degrés, ajoutés aux 8 000 postes annoncés pour cette rentrée 2020. Le budget de l'Éducation Nationale est le premier de l'État. Le contexte économique actuel est difficile, il n'est pas possible de creuser la dette davantage. Les demandes sont déconnectées de la réalité économique de notre pays. Quant aux critères d'appréciation dans les lycées, ils ont été améliorés par la procédure informatique Affelnet. Il est difficile de trouver la solution idéale.

Le groupe LR votera contre ce vœu pour toutes ces raisons.

**M. DAGNAUD** remercie l'ensemble des intervenants. Cette rentrée doit relever de nombreux défis, liés à la crise sanitaire. L'enjeu est majeur : après une année scolaire très perturbée, il faut que cette rentrée facilite le rattrapage de tous les élèves, éloignés physiquement ou culturellement de l'école, et qu'ils redeviennent des élèves.

La crise traversée a montré que les enjeux liés à la fracture numérique sont cruciaux, et à prendre en compte. Le formidable engagement des équipes pédagogiques n'a pas toujours suffi à garder le lien avec les élèves et à assurer la continuité pédagogique.

L'enjeu plus général, surtout pour les quartiers du nord-est parisien, est la confiance que les familles doivent avoir envers l'école publique de proximité. La qualité de l'accueil et de l'enseignement est un élément majeur de crédibilisation.

L'élément significatif et important est la stabilisation du nombre d'élèves accueillis dans les écoles maternelles et primaires du 19<sup>ème</sup> arrondissement, au moment où, à Paris, la démographie scolaire est en baisse. C'est une marque de confiance et d'attractivité des écoles publiques, de l'arrondissement, malgré les difficultés. Dans une vision large de l'école, il faut évoquer la sanctuarisation du chemin de l'école, un projet de la majorité municipale. Il est indispensable d'améliorer l'environnement, la qualité de l'air et la sécurité du chemin pour l'école. C'est le

travail mené avec « Les rues aux écoles ». Le travail au cas par cas continue pour trouver les réponses nécessaires.

Un travail est aussi engagé sur la nouvelle génération de cours, les cours OASIS, de beaux projets comme celui de la rue Tandou, mené avec les soutiens de fonds européens. Ce modèle de cour-jardin donne sens et visualise l'ambition portée, pour des espaces plus végétalisés et aérés.

Un autre gros chantier a débuté sur la restauration scolaire, un enjeu de santé et d'éducation au goût, mais aussi de lutte contre la production de gaz à effet de serre (qualité de l'approvisionnement, diversification de l'offre, deux repas végétariens hebdomadaires, réduction du plastique, usage de matériaux biosourcés). Ce travail vise à faire évoluer - et c'est un des engagements de la mandature - le modèle d'une cuisine centrale et industrielle. La production du 19<sup>ème</sup> est importante, 14 000 repas sont servis chaque jour dans les écoles et collèges. L'objectif est d'avoir une cuisine de proximité, du jour, avec des produits frais, bio, en circuit court, une liaison chaude plus développée. Pour rappel, Greenpeace a tout juste publié un rapport sur les enjeux de la restauration scolaire, et l'engagement pionnier du 19<sup>ème</sup> est salué.

Pour conclure, un message de soutien est renouvelé, un prompt rétablissement est souhaité aux trois lycéens victimes de l'affaissement d'une passerelle dans la cour. Un échange a eu lieu avec le proviseur du lycée par téléphone, ainsi qu'avec la vice-présidente du Conseil régional en charge des lycées. L'accueil des lycéens est pour le moment suspendu.

**M. DAGNAUD** précise qu'il n'y a pas de contre-vœu, mais deux vœux proposés qui concernent la rentrée scolaire. Le second vœu a deux phrases qui ont été modifiées, la nouvelle version est soumise au Conseil. Il n'y a rien qui puisse bouleverser l'appréciation du sujet.

**Mme MERZI** présente deux amendements.

Le premier propose de doter le personnel de l'Éducation Nationale de masques transparents pour lire sur les lèvres, et pas seulement le CP et CE1 ; tous les enfants sont concernés, notamment ceux dans le cursus de classes inclusives.

Le deuxième point soulève la question de l'évaluation. Le confinement a été très mal vécu par beaucoup d'enfants. Il n'y a pas à ce jour d'évaluation sur les effets de l'éloignement de l'apprentissage, la fracture numérique ; les séquelles peuvent être diverses, sur le psychisme ou la prise de poids. Il a été proposé que la Ville puisse solliciter l'ARS pour mener une évaluation, en lien avec les médecins scolaires.

**Mme TOUBIANA** déplore ne pas avoir eu le temps d'étudier les contre-vœux.

**M. DAGNAUD** précise qu'il n'y a pas de contre-vœu, mais deux vœux proposés qui concernent la rentrée scolaire. Le second vœu a deux phrases qui ont été modifiées, la nouvelle version est soumise au Conseil. Il n'y a rien qui puisse bouleverser l'appréciation du sujet.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 1

- Nombre d'abstentions : 0

**8. V192020032 Vœu relatif à l'école et à la rentrée scolaire déposé par le groupe Génération.s**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH, Mme MERZI, Mme NAGET, Mme TOUBIANA

Mme FLOCH du groupe Génération.s présente le vœu. La crise sanitaire impacte nos vies dans tous ses aspects, et met de l'incertitude dans le quotidien, notamment celui des familles avec des enfants scolarisés.

Les enfants entrés en maternelle avec des principes de précautions à la COVID-19, en primaire avec l'apprentissage des fondamentaux, après plusieurs mois à distance, sans avoir d'espace parfois pour travailler dans des appartements parisiens étroits, connaissent une rentrée complexe. Cette rentrée est aussi difficile pour les enseignants et les personnels de l'Éducation nationale, les professeurs de la Ville de Paris. Des protocoles publiés tardivement, des discours sont contradictoires, ou la question de l'organisation en cas de fermeture d'établissement, cette charge supplémentaire des personnels de la Ville de Paris est mesurée, notamment pour ceux qui assurent l'entretien pour respecter les normes sanitaires.

Les élus de Génération.s proposent dans tous les arrondissements parisiens ce vœu, qui allège les incertitudes par des solutions et prend en compte toutes les difficultés. Il est ainsi demandé que la Ville interpelle l'académie pour que les personnels des CP et CE1 soient équipés en masques transparents pour l'apprentissage de la lecture, et que les locaux disponibles soient recensés pour des espaces de travail, à destination des collégien(ne)s et des lycéen(ne)s qui n'en ont pas dans leur logement. Il est aussi requis que la Ville, en partenariat avec le rectorat, fasse le bilan de distribution de matériel informatique, et propose des formations numériques. La Ville doit interpeler l'ARS pour organiser, avec la médecine scolaire, une évaluation des effets du confinement sur la santé des élèves. Il s'agit de faire un état des lieux des besoins des élèves en accompagnement scolaire et social.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

**9. 2020 DU 20 Dénomination place Martine Durlach (19e).**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, M. BORTOT, M. LERT

M. MADEC présente la biographie de Martine DURLACH, amie pour qui il avait un grand respect. Figure engagée, femme de conviction, élue du 19<sup>ème</sup> arrondissement en 1989, elle était de profession professeure de lettres. Engagée au Parti Communiste français, elle œuvrait pour le dialogue par-delà les opinions politiques. Elle fut élue au Conseil de Paris en 1995, une adjointe

à la Ville très appréciée. Parmi ses actions bénéfiques pour l'arrondissement, sa passion du cinéma lui a fait mener de grands combats à la tête de l'association Ciné 19. La dénomination de la place est tout à fait fondée, pour entretenir sa mémoire et la rendre vivante dans ce quartier de la place des Fêtes.

**M. BORTOT** prend la parole au nom du Groupe Communiste et Citoyen. Le groupe est très heureux de la concrétisation de cette place. Une pensée est adressée à sa famille, à Gabriel GAU et Jean-François GABRIEL. C'est une fierté de voir une place du 19<sup>ème</sup> au nom de celle qui pendant plus de vingt ans n'a eu de cesse de défendre les quartiers populaires et le droit à la culture (avec Ciné 19). Elle a incarné la politique de la Ville à Paris, avec une volonté farouche d'embellir et d'améliorer les quartiers populaires.

Ses combats sont cruellement d'actualité. Au moment où l'État se désengage de la politique de la Ville, les associations sont étranglées et la culture exsangue, l'hommage à cette femme libre est nécessaire, et une source d'inspiration. Elle avait une conception de la politique fondée sur le désintéressement, la fraternité dans la confrontation et le débat. Son legs est de transformer le réel quand il est inacceptable, de porter l'ambition du meilleur pour tous et toutes.

**M. LERT** salue la mémoire de Martine DURLACH, et sa famille, et exprime le respect du groupe écologiste pour son engagement.

**M. DAGNAUD** est fier et ému de proposer, avec Anne HIDALGO, de nommer une placette Martine Durlach, non loin du Belleville qu'elle a tant aimé, où elle a vécu jusqu'à ses derniers jours. Cet hommage est mérité. Le Maire précise avoir été un « compagnon de route » de Martine DURLACH au Conseil du 19<sup>ème</sup>, siégeant à ses côtés durant quelques mandatures de l'exécutif parisien de Bertrand DELANOË. Ils ont également co-animé le conseil du quartier des Buttes Chaumont, où elle était très investie et appréciée. Cette belle femme aimait la vie, mais en connaissait aussi la fragilité. Elle avait une lumière, une générosité, qui irradiait. Loin des caricatures politiques, c'était une femme pleine de gaieté, chaleureuse. Une pensée est adressée à Jean-François et à Gabriel. Cet hommage permet de la remercier de son engagement pour l'arrondissement, d'avoir servi l'esprit du 19<sup>ème</sup>. Elle a beaucoup œuvré et donné pour les quartiers prioritaires et la culture. Ce vœu honore son goût pour la vie, en sachant partager les joies, comme surmonter les coups durs.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Halima JEMNI, rapporteure :**

**10.D192020038 Adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 19<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2020**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI présente le budget supplémentaire de l'État spécial. Ce budget fait suite au vote des comptes administratifs lors du dernier Conseil, et réintègre les montants correspondant aux

sommes d'exécution. Le montant des reports est inscrit dans les États spéciaux d'arrondissement suivant la clôture de l'exercice. Pour rappel, l'État spécial est composé de trois dotations. Au sein de ces reports, les reports engagés (dont le paiement n'a pu être fait sur l'exercice) et les reports libres d'emploi (qui correspondent à des crédits non utilisés) sont à distinguer.

Quelques chiffres et détails au sujet des crédits non utilisés. La dotation d'investissement, par rapport aux crédits ouverts, est de 15,6%. La dotation d'animation est de 2,9% et la dotation de gestion locale est de 4,5 %.

Le travail engagé avec la direction a porté ses fruits, la Mairie enregistre un taux d'exécution de crédits très satisfaisant, en comparaison des exercices précédents. Les chiffres de l'exercice 2018 sont cités à ce titre. L'exercice 2021 démarre ainsi sur des bases budgétaires assainies. Ce travail est possible grâce à la direction générale de services, remerciée, notamment les services de l'État spécial. Une pensée particulière est adressée à Aurélie JEAN, revenue à la Mairie du 19<sup>ème</sup> après son congé maternité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5

**Mme Gwénaëlle AUSTIN et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :**

**11. 2020 DASES 123 Subventions (134 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme. TOUBIANA

Mme TOUBIANA intervient pour saluer l'action de ces associations, qui proposent des activités collectives de jardinage. À l'occasion de cette délibération, il est rappelé que les espaces verts doivent être des lieux de tranquillité pour les habitants. La rixe qui s'est produite entre bandes rivales au square est très préoccupante. Ce ne sont pas des petits feux d'artifice, mais des actes criminels. L'insécurité s'étend dans le 19<sup>ème</sup>, le groupe de Mme TOUBIANA souhaite le souligner à l'occasion de cette délibération, qui sera votée.

M. DAGNAUD répond qu'Olivier ROUXEL a posé une question d'urgence, pour la fin du Conseil, qui évoque le même sujet. Les polémiques faciles et injustes n'aident pas le débat démocratique.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

**M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :**

**12. 2020 DDCT 49 Subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. GOLCZYK, Mme TOUBIANA

Mme TOUBIANA indique que son groupe déplore que cette délibération proposant 343 000 euros de subventions à 78 associations ait été connue tardivement. Certains projets posent des questions, comme « Mes voisins sont sympas ». Les subventions sont payées par les contribuables, ils ont droit à des intitulés clairs. Le groupe s'abstiendra.

M. GOLCZYK précise que ces projets sérieux sont à destination des quartiers prioritaires, et retenus dans le cadre de l'appel à projets « Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République ». Après les attentats de 2015, la municipalité parisienne a souhaité mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour agir en faveur de la citoyenneté, la laïcité, l'égalité. Dans les quartiers populaires, les acteurs de proximité ont montré la nécessité de renforcer le dialogue, la connaissance de l'autre par des initiatives de proximité. Depuis 2015, chaque année, un appel est lancé aux associations afin de promouvoir la laïcité, et les actions pour la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il s'agit, dans le 19<sup>ème</sup>, d'une vingtaine de projets pour environ 45 000 euros.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5

**M. Olivier WANG, rapporteur :**

**13. 2020 DAE 163 Subvention (50 000 euros) et convention avec l'association Projets 19 (19e) pour la préfiguration du projet "Territoires Zéro Chômeur" dans le 19ème arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. WANG

Mme TOUBIANA profite de cette délibération pour rappeler la situation du quartier Rosa Parks, touché par le chômage, mais aussi par le trafic et la consommation de drogue. Les habitants souffrent d'un climat d'insécurité. L'évacuation du tunnel n'a pas été suivie de mesures concrètes. Une trentaine de personnes ont été placées dans des structures, les autres se sont dispersées au jardin d'Éole et à Stalingrad, les difficultés sont connues. Il faut ajouter à ceci les malfaçons et dysfonctionnements dans les logements sociaux. Le groupe LR votera pour cette délibération.

M. WANG met l'accent sur le travail réalisé par Projet 19 depuis fin 2018, pour cibler dans le quartier les chômeurs longue durée. Cette délibération permet à l'association de bâtir son projet, de s'inscrire dans la démarche nationale de « Territoire zéro chômeur ».

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

### PROJETS PROPRES

M. François DAGNAUD, rapporteur :

**14. D192020021 Délégation du Conseil au Maire du 19ème arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures, de services et de travaux qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**15. D192020022 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement et de deux personnalités qualifiées appelé.e.s à siéger au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire municipal.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**16. D192020028 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement PLIE**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**17. D192020029 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement au sein du Conseil d'administration de l'association La Régie de quartier du 19ème Nord.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

**18. D192020023 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement appelés à siéger au sein des écoles du 19e**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1
  
- Nombre d'abstentions : 0
  
- NPPV : 1 (LR)

**19. D192020024 Désignation des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement appelé.e.s à siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de l'arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 1
  
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

**20. D192020040 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 47, rue Miguel Hidalgo à Paris 19ème arrondissement et autorisation au Maire du 19ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**21. D192020041 Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 16, avenue Bolivar à Paris 19ème et autorisation au Maire du 19ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

## Vœux

### 22. V192020033 Vœu relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public déposé par M. Olivier ROUXEL

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. ROUXEL, M. CHICHE, M. SERFATI

**M. ROUXEL** présente son vœu. Le Conseil admettra que les restaurateurs ont souffert pendant la crise sanitaire, et subi des fermetures administratives. Il faut les soutenir. La mesure prise d'étendre les terrasses sur l'espace public est une bonne chose. La critique porte sur la mise en place et la prolongation jusqu'en juin 2021 du dispositif, ceci sans concertation par la Maire de Paris. Ce vœu propose de modifier le règlement de la Ville de Paris, pour clarifier les règles pour tout le monde, commerçants, élus, agents de la Ville de Paris. Cette situation de non-droit est anarchique. Si la plupart des commerçants appliquent la charte avec rigueur, certains ne respectent pas le règlement. Les plaintes pour tapage nocturne augmentent. Il est demandé à la Mairie de Paris de créer une commission qui associe les élus locaux, les maires d'arrondissement, pour clarifier les règles. Pour l'instant, il y a un flou juridique.

**M. CHICHE** répond, en remerciant de ce rappel de l'importance des terrasses éphémères. La crise sanitaire perdure, il était nécessaire de démultiplier les surfaces utilisables par les commerces. La question du soutien économique à ces commerçants touchés est essentielle. Un bon nombre de boulangeries, cafés et restaurants du 19<sup>ème</sup> ont bénéficié de ces terrasses éphémères. Le dynamisme ambiant est salué, ces terrasses rendent service et permettent aux restaurateurs de combler les pertes économiques importantes, durant ces trois mois de crise. Des emplois ont pu être sauvés, une perte supplémentaire du chiffre d'affaire a été évitée. Il faut continuer à soutenir les commerçants. Paris s'est transformée, a des airs de capitale méditerranéenne comme Madrid ou Rome, la vision de l'urbanisme a été modifiée.

Concernant le respect de règles, l'autorisation provisoire a été modifiée pendant l'été. À partir du 1<sup>er</sup> octobre, les sanctions seront renforcées, le dispositif modifié, les amendes passeront de 168 euros à 500 euros. Le nombre de plaintes des riverains reste très faible au regard du nombre d'exploitants, mais la Mairie veillera aux contrôles, sur la base des retours d'expérience réalisés.

Dans le 19<sup>ème</sup>, la règle suit scrupuleusement celle indiquée dans la charte : les terrasses éphémères doivent fermer à 22 heures. À partir de juin 2021, une concertation aura lieu pour travailler ensemble sur les règles de l'étalage de ces nouvelles terrasses. Il faut étudier la manière d'améliorer le dispositif, en associant élus, associations, riverains, professionnels. Le vœu est invité à être retiré, car déjà présent dans les intentions de la Ville de Paris.

**M. ROUXEL** comprend que la concertation est entamée pour rédiger un règlement de ces terrasses, et demande pourquoi cette concertation n'est pas immédiate, pourquoi attendre une année.

**M. CHICHE** dit que la concertation a déjà commencé avec les commerçants, mais la rédaction formelle d'un nouveau règlement aura lieu en juin 2021.

**M. SERFATI** donne son explication de vote, réjouit du consensus de ses deux collègues rappelant l'aspect économique. Le contrôle des commerçants évoqué par M. CHICHE Chiche a bien été noté ; ce contrôle devrait aussi s'effectuer à l'endroit des délinquants, et des troubles à l'ordre public. Le vœu proposé est bon, sauf qu'Olivier ROUXEL semble avoir omis une catégorie de

participants qui importe : les citoyens. S'il y a un amendement de ce vœu, qui peut être revisité, le groupe votera favorablement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 1
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 dont 1 pouvoir écrit
  
- Nombre d'abstentions : 5

### **23. V192020034 Vœu relatif aux agressions racistes déposé par le Groupe Communiste et Citoyen**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme TOUBIANA, Mme FUCHS, M. ROUXEL, M. BORTOT

M. BORTOT présente le vœu et salue le travail des forces de l'ordre dans la lutte contre le racisme. Les modifications apportées sont explicitées. Les commissariats du 19<sup>ème</sup> doivent être interrogés sur les protocoles de traitement des agressions à caractère raciste ou discriminatoire. Le deuxième abrégé demandant à ce que le magazine *Valeurs actuelles* soit retiré des bibliothèques municipales a été supprimé. Le soin est laissé aux bibliothèques de juger de la pertinence d'avoir un tel magazine.

M. MADEC explique le vote amendé, après les atteintes subies par des élus, en raison, et sera adopté au nom du Maire de Givors, Mohamed BOUDJELLABA, et le sénateur Rachid TEMAL.

Mme TOUBIANA ne comprend pas le vœu présenté, amendé.

Mme FUCHS rappelle l'engagement de la Mairie du 19<sup>ème</sup> dans la lutte contre les discriminations, depuis des années, aux côtés des acteurs du terrain, telles les associations, les centres sociaux, les centres d'animation, les établissements scolaires, le commissariat. Depuis dix ans, tous les mois de décembre, il existe une semaine de lutte contre les discriminations, intégrée dans un plan de lutte contre les discriminations à l'emploi initié en 2008. Cette lutte était une priorité de l'ancienne mandature, et représente un axe majeur du contrat de prévention et de sécurité dans l'arrondissement. Dans le 19<sup>ème</sup>, avec l'appui du commissariat, deux réseaux d'aide aux victimes, aux femmes et aux LGTB+ ont été créés. Le 19<sup>ème</sup> est très engagé dans cette lutte contre les discriminations et les violences. Quant au magazine *Valeurs actuelles*, pas d'inquiétude car aucune des bibliothèques du 19<sup>ème</sup> ne le propose à ses lecteurs.

Mme TOUBIANA intervient et revient sur les suppressions terminologiques du vœu. Le harcèlement d'élus mentionné n'est pas connu de son groupe. Il n'est pas possible de mettre sur le même plan une photo de mauvais goût (affaire *Valeurs actuelles* et Danièle OBONO) et les attaques antisémites que le groupe condamne fortement. Madame Toubiana s'étonne que les attaques faites par le groupe communiste contre le commissariat et le boycott de *Valeurs Actuelles* mises dans le vœu initial aient été supprimées, et se réjouit de ces suppressions. Ce vœu est complètement différent du vœu initial. Le groupe LR s'abstient.

Le groupe votera contre ce vœu non déposé sur table et réclamé.

**M. DAGNAUD** rappelle qu'un vœu est voté sur son contenu, non sur les considérants qui éclairent le vœu. Ici, un soutien est demandé aux associations qui interviennent pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme, et font un travail exemplaire dans le 19<sup>ème</sup>.

**M. ROUXEL** déclare avoir un problème sur le fait « d'interroger le commissariat », et demande si c'est une mise en cause de l'action de la police. Il s'abstiendra de voter ce vœu, même s'il est d'accord sur le fond.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 6

**24. V192020035 Vœu relatif à la fermeture de la CPAM Buttes Chaumont, déposé par le Groupe Communiste et Citoyen**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY, Mme FILOCHE, Mme TOUBIANA,

**Mme GUY** présente le vœu, qui fait suite à deux vœux déposés au Conseil de Paris en juillet 2019, suite à la fermeture d'une agence du 20<sup>ème</sup>. À l'époque, la CPAM avait donné les chiffres de baisse drastique des employés dans l'agence, face à l'augmentation des démarches en ligne et des télé-déclarations. Ce constat a conduit la CPAM à fermer plusieurs agences dans Paris, en laissant une agence ouverte dans chaque arrondissement. Les deux vœux avaient fait l'objet d'un contre-vœu de l'exécutif parisien demandant que la Ville interpelle la CPAM pour un maintien des moyens alloués, et que la CPAM présente aux élus sa stratégie de déploiement d'activités ces prochaines années.

Ce vœu propose donc de reprendre le vœu de l'époque, auquel est ajouté le paragraphe des élus Communistes et Citoyens demandant une étude sur les conséquences de ces fermetures d'agences.

**Mme FILOCHE** souligne qu'un bon nombre de services publics déconcentrés de l'État ont fermé sur Paris comme sur d'autres territoires, notamment dans les territoires populaires, à l'instar des agences Pôle Emploi. Ce transfert de charges non-dit a des incidences sur le recours aux droits et l'organisation des services publics. Le désengagement de l'État est dénoncé.

**Mme TOUBIANA** intervient car le vœu présenté est différent du premier. Il est difficile de se prononcer sur des vœux modifiés. Une suspension de séance devrait être demandée à chaque fois qu'un vœu est modifié.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 5

**25. V192020037 Vœu relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G, déposé par le Groupe Écologiste et Citoyen**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TIMSIT

Mme TIMSIT présente le vœu. Le déploiement de la 5G pose des questions légitimes tant sur le plan sanitaire, environnemental que sociétal.

La décision du gouvernement d'attribuer des fréquences aux opérateurs téléphoniques pour la 5G et ce, dès septembre 2020, intervient sans qu'aucune étude d'impact n'ait été menée ni aucune consultation publique préalable.

Premièrement et d'un point de vue environnemental, le déploiement de la 5G est strictement incompatible avec l'Accord de Paris et la neutralité carbone en 2050 voulu par la Ville.

Mme Timsit en veut pour preuve le nécessaire renouvellement de nos smartphones, box, et autres objets connectés (téléviseurs) pour qu'ils soient compatibles avec la 5G. Leur obsolescence est donc manifestement programmée et va accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables et la pollution due à l'extraction des métaux rares et donc augmenter in fine notre empreinte écologique.

Par ailleurs, si la 5G consomme effectivement moins d'énergie à débit égal, elle entrainera ce que l'on appelle un « effet rebond » avec l'évolution des usages et l'augmentation du trafic. Le gain énergétique espéré avec l'arrivée de la 5G ne permettra PAS de compenser l'augmentation de la consommation énergétique liée à l'usage de cette technologie.

Au-delà de l'aspect environnemental, le déploiement de la 5G soulève des interrogations d'un point de vue sanitaire et sociétal :

D'un point de vue sanitaire, l'ANSES affirme avoir 'mis en évidence un manque important, voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels' de cette technologie.

D'un point de vue sociétal c'est l'exploitation massive de nos données personnelles qui soutendra le modèle économique des opérateurs avec la 5G.

La demande de moratoire ainsi que la tenue d'un véritable débat démocratique que nous formulons à travers ce vœu, ne traduit pas un positionnement primaire anti-technologie. C'est une demande responsable et légitime dans l'attente des résultats des études scientifiques en cours.

Cette demande n'émane pas de prétendus amish ou ayatollahs de l'écologie. Elle aussi celle des membres de la convention citoyenne pour le climat qui fait partie des 149 propositions défendues par la convention citoyenne pour le climat, propositions que le président de la république s'était engagé à reprendre « sans filtre » et que la Maire de Paris s'est par ailleurs engagée à faire appliquer, dans la capitale.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe écologiste et citoyen du 19e demande de laisser le temps aux scientifiques et agences compétentes d'évaluer les impacts sanitaires et environnementaux de cette technologie.

Mme Timsit et son groupe formulent donc le vœu que la Mairie du 19e et la Mairie de Paris, à l'instar des maires de 11 grandes villes comme Marseille, Bordeaux ou Lyon, se prononcent en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des conclusions définitives de l'ANSES et de l'ADEME et qu'un débat démocratique sur le sujet soit organisé à Paris et dans la métropole.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 21 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 21

**26. V192020042 Vœu relatif à la 5G déposé par François DAGNAUD et les élu-e-s de la majorité municipale amendé**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA

M. DAGNAUD propose son vœu et répond qu'un moratoire n'est pas souhaité. Un « vœu moratoire » serait un « vœu d'artifice », et n'aurait aucune base légale. Les collectivités n'ont pas de pouvoir de coercition sur les opérateurs. Les préoccupations sont entendues, mais il serait abusif que les élus décident seuls du déploiement de la 5G ou de sa suspension. Néanmoins, il faut rendre possible un vaste débat citoyen, à l'échelle de Paris et de la métropole du Grand Paris. C'est la raison du vœu proposé, qui évoque une convention citoyenne sur l'usage des technologies futures, dont la 5G. Les Parisiens bénéficient depuis quelques années d'une charte de la téléphonie mobile, offrant une protection supérieure à celle des autres métropoles, grâce à un dialogue avec les opérateurs. S'engager à ce stade sur un moratoire signerait la rupture du dialogue et la fragilisation de la charte de téléphonie mobile. Il est plutôt souhaité que cette charte soit adaptée à la 5G, dans le cadre d'une régulation concertée, avec l'ensemble des partenaires.

Mme KERBOUA aimerait apporter une observation. La 5G utilisera plusieurs fréquences, dont une partie est de nature très proche de celle déjà utilisée pour la 4G. La 5G utilisera des fréquences millimétriques, autour de 3,5 et 26 Giga Hertz, qui posent problème. Le groupe Les Républicains a créé une commission chargée de mener une réflexion sur la 5G, pour veiller à un développement responsable des innovations sur le territoire. Il sera par ailleurs demandé au Conseil de Paris la création d'un groupe de travail avec toutes les sensibilités politiques. Nous nous prononcerons après ses conclusions. À ce stade, le groupe ne votera pas pour ce vœu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5
- Nombre d'abstentions : 1

### Questions orales

**27. Q192020030 Question orale relative à la situation de l'Hôtel Ibis du Quai de l'Oise, reconverti en centre d'hébergement d'urgence depuis le mois d'août 2020. Posée par les élus du groupe « Changer Paris, Les Républicains et Indépendants »**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, Mme AUSTIN

Mme TOUBIANA présente sa question. La Mairie s'est indignée que la préfecture d'Île-de-France et le gouvernement aient décidé de transformer un hôtel de 600 places en un méga-centre d'hébergement, entre Stalingrad et Rosa Parks, haut-lieu du crack, en proie aux difficultés. Jusque-là, le groupe Les Républicains accompagne ce refus. La question porte sur l'accord du Maire du 19<sup>ème</sup> de 300 places, qui donne un signal positif. Des difficultés supplémentaires dans ces quartiers sont à craindre. Il est demandé des précisions concernant la situation des personnes hébergées : sans-abris, migrants, demandeurs d'asile, couples ? L'interrogation est aussi de savoir si les élus de l'opposition seront associés à la concertation prévue avec le préfet de Région et le Ministre du Logement. Les dernières questions consistent à connaître la durée de ce centre, et le nombre de personnes à ce jour hébergées dans le 19<sup>ème</sup>.

Mme AUSTIN précise que la Mairie a appris au dernier moment la réouverture d'un centre pour les personnes sans domicile. À aucun moment, la préfecture de Région n'a prévenu la Mairie, qui est restée sans explication. François DAGNAUD et Ian BROSSAT se sont étonnés publiquement de la localisation du centre, dans des secteurs en difficulté. La Mairie du 19<sup>ème</sup> et la Ville de Paris réclamaient que l'ensemble des chambres disponibles du centre ne soient pas ouvertes. Ce centre a été ouvert après la fermeture du centre du 13<sup>e</sup> arrondissement. En accord avec la Ville, 336 personnes sont hébergées. La jauge de 600 possible dans cet hôtel ne sera pas atteinte. Les deux derniers étages ont été fermés. L'échéance de restitution de l'hôtel a été communiquée : le 31 mars 2021. L'objectif est de proposer un relogement à tous avant cette date. L'association travaille avec des bailleurs sociaux.

**28. Q192020043 Question d'urgence relative à la sécurité et au respect du règlement des parcs et jardins de la Ville dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, posée par M. Olivier ROUXEL**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. ROUXEL, M. AHOUDIAN

M. ROUXEL présente sa question qui fait référence aux déclarations du Maire à propos des problèmes de sécurité dans le square Rébéval. L'incident a entaché l'image du 19<sup>ème</sup>, car la presse s'en est emparée, cela a été un émoi pour tous. Une réunion a été organisée par le Maire avec la commissaire de police et différents acteurs associatifs. C'est une bonne chose, et la Mairie en est remerciée. Le Maire a déclaré que la brigade inter-arrondissements de la police nationale serait réactivée, ainsi que d'autres décisions annoncées. La question est technique et demande quels seront les moyens en termes d'effectifs (agents de médiation, surveillance) mis en œuvre, et les actions menées pour la tranquillité des parcs et jardins du 19<sup>ème</sup>.

M. AHOUDIAN répond et remercie M. ROUXEL de ne pas avoir employé de mots excessifs. Le choix des bons mots a une importance. Il ne s'agissait pas en effet d'une « rixe », ce qui n'enlève rien à la gravité des faits. Suite à l'enquête, et au diagnostic fait par les acteurs présents, il s'agissait d'un premier rendez-vous d'un tournoi inter-quartiers organisé sur Snapchat entre des jeunes qui se connaissent bien. Ce sont certes des écervelés pour s'adonner

à ces pratiques dangereuses. Tous les services ont été mobilisés pour connaître les faits. En termes d'effectifs, une cinquantaine d'agents AAS surveillent les parcs et jardins. À la suite de ces événements, la Mairie a demandé à la DPSP davantage d'effectifs, des médiateurs de la Ville de Paris. En complément, on compte 45 agents inspecteurs de la sécurité de la Ville, souvent à vélo, qui surveillent les équipements publics. Ces inspecteurs sont mobilisés pour renforcer les effectifs sur les parcs et jardins. Ce combat de longue haleine est celui de tous. À ce titre, la commissaire du 19<sup>ème</sup>, à la demande du Maire, a réactivé la brigade inter-arrondissements, en particulier sur le quartier Belleville, au carrefour de quatre arrondissements. Pour éviter la dispersion entre les quatre commissariats, cette brigade spécifique a été réactivée, et est opérationnelle. Le GPIS intervient également. Son objectif est d'intervenir dans les bâtiments sociaux, notamment les caves où des feux d'artifice peuvent être cachés. Pour conclure, il est rappelé à l'opposition que les élus sont aussi des parents, et que la sécurisation de ces lieux publics, de sortie familiale, est une priorité partagée.

**M. Roger MADEC, rapporteur :**

**29. 2020 DLH 34 Location de l'immeuble 2-6, rue de Romainville/265-269, rue de Belleville (19e) à la RIVP -Avenant à bail emphytéotique.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**30. 2020 DLH 46 Réalisation 16 rue Armand Carrel (19e) d'un programme de création de deux logements PLA-I par SNL PROLOGUES**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**31. 2020 DLH 65 Locaux 15 rue des Mariniers (14e), et 219 boulevard McDonald (19ème) - Fixation des aides en nature pour la prise à bail des locaux pour l'animation des centres sociaux.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**32. 2020 DLH 68 Réalisation 80 rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 226 logements par 3F Résidences -Modification du prêt PLA-I garanti par la Ville (536.560 euros)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**33. 2020 DLH 103 Réalisation 4bis rue de Thionville (19e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par la RIVP. Modification des prêts PLS garantis par la Ville (3 928 282 euros)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**34. 2020 DU 28 Acquisition auprès l'association syndicale libre Macdonald de l'esplanade au droit de l'ancien entrepôt Macdonald (19e).**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Halima JEMNI, rapporteure :**

**35. 2020 DCPA 15 Escalier stade Ladoumègue**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**36. 2020 DDCT 21 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 1 (LR)

**37. 2020 DDCT 22 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 1 (LR)

**38. 2020 DDCT 23 Inventaire des équipements de proximité 2021**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**39. 2020 DU 90 Classification de nouvelles voies des 10e, 12e, 13e, 14e, 15, 16e, 17e et 19e au titre des droits de voirie.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**40. 2020 DVD 25 Prolongement du tramway T8 à Paris Gare Rosa Parks (18e et 19e). Convention d'organisation des rapports avec IDF Mobilités relative aux études du schéma de principe.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

**41. 2020 DVD 42 Porte d'Aubervilliers (19e). Convention avec Plaine Commune pour travaux voie nouvelle et rue Madeleine Vionnet.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Halima JEMNI et M. Philippe NAWROCKI, co-rapporteurs**

**42. 2020 SG 13 Transformations Olympiques - Subvention (15 000€) et convention entre la Ville de Paris, PARIS 2024 et l'Association Médecine pour tous**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Gwénaëlle AUSTIN, rapporteure :**

**43. 2020 DASES 134 Subventions (4 091 111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion. Avenant.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

**44. 2020 DASES 169 Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**45. 2020 DASES 200 Subventions (13 915 €) à trois associations et conventions pour la mise en œuvre d'actions d'animations de la vie sociale et pour l'achat de mobiliers.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**46. 2020 DDCT 34 Subvention aux associations au titre de l'intégration**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :**

**47. 2020 DFPE 66 Subventions (3 353 195 euros), convention et avenants n° 1, 2, 3 et 4 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**48. 2020 DFPE 149 Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66 693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Stéphanie DEMBAK, rapporteure :**

**49. 2020 DAE 142 Trophées 2020**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Karine GAUTREAU, rapporteure :**

**50. 2020 DJS 130 Subventions (67.000 euros), 4 conventions annuelles d'objectifs et 2 avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations de jeunesse (10e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**51. 2020 DJS 131 Subventions (264.900€), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :**

**52. 2020 DASES 184 Subventions (20 800 euros) et conventions avec dix associations dans le cadre de la politique de la ville.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**53. 2020 DDCT 51 Subventions au bénéfice de 7 associations pour 10 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets «Parcours linguistiques à visée professionnelle »**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**54. 2020 DDCT 52 Subventions à 2 associations dans le cadre des Citéslab.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**55. 2020 DDCT 53 Subventions à 6 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI, rapporteure :**

**56. 2020 DASCO 4 Indemnisation amiable de MATMUT INDEMNISATION SERVICES, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**57. 2020 DASCO 34 Divers collèges - Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**58. 2020 DASCO 84 Divers collèges publics-Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**59. 2020 DASCO 90 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**60. 2020 DASCO 92 Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**61. 2020 DASCO 112 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**62. 2020 DASCO 113 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros)**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**63. 2020 DASCO 114 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183 120 euros), subvention d'équipement (12 000 euros) et subventions pour travaux (611 079 euros).**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**64. 2020 DASCO 117 Subvention (123 570 euros) à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**Mme Yasmina MERZI et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :**

**65. 2020 DASCO 35 Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0
  
- NPPV 1 (Mme JACOBS)

**66. 2020 DAC 242 Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Éric THÉBAULT, rapporteur :**

**67. 2020 DAC 549 Subventions (12.000 euros) à 3 associations dans le cadre du plan d'aide aux acteurs culturels et artistiques et convention avec l'association Silhouette.**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
  
- Nombre d'abstentions : 0

**68. 2020 DAC 580 Subvention (5.500 euros) à deux associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville 19<sup>ème</sup>**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**69. 2020 DAC 706 Subventions (10.000 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 19e arrondissement**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

**M. Eric THEBAULT et Mme Cécile BOSSAVIE, co-rapporteurs**

**70. 2020 DAC 300 Subventions (113.750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap**

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

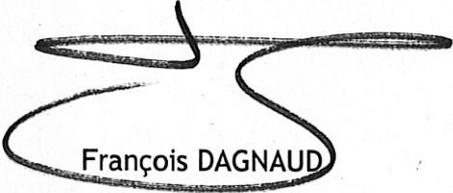
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 42 dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 23h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 03 novembre 2020 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 <sup>e</sup> arrondissement
Alice TIMSIT	 François DAGNAUD